

Compte rendu de la séance du jeudi 22 avril 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Christian HUTTEAU

Ordre du jour:

- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF
- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
- AFFECTATION DU RESULTAT
- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021
- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Délibérations du conseil:

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF (2021 010)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Jacqueline LEVEQUE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Jacqueline LEVEQUE après s'être fait présenté le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Prévu : 101 340,45 €
Réalisé : 77 761,78 €
Reste à réaliser : 0,00 €

Recettes :

Prévu : 101 340,45 €
Réalisé : 90 389,47 €
Reste à réaliser : 0,00€

INVESTISSEMENT

Dépenses :

Prévu : 84 171,52 €
Réalisé : 6 526,37 €
Reste à réaliser : 76 667,43 €

Recettes :

Prévu : 84 171,52 €
Réalisé : 6 603,83 €
Reste à réaliser : 66 750,00 €

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement : 12 164,28 €

Fonctionnement : 30 950,14 €

1. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

2. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

3. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an sudits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL (2021 011)

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT (2021 012)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• Un excédent de fonctionnement de	12 627,69 €
• Un excédent reporté de :	18 322,45 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	30 950,14 €
• Un excédent de d'investissement de	12 164,28 €
• Un déficit des restes à réaliser de :	9 587,43 €
Soit un besoin de financement de	0,00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCEDENT	30 950,14 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	30 950,14 €
RESULTAT REPORTE EN INVESTISSEMENT (001)	12 627,69 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans sudsits.

VOTE DES TAXES LOCALES 2021 (2021 013)

Madame le Maire rappelle que la loi de finance 2020 acte la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales, les collectivités perdent ainsi leur pouvoir de taux. Le taux de taxe d'habitation se voit donc figé à son niveau de 2019. Madame le Maire rappelle que la perte du produit fiscal sera intégralement compensé par l'Etat.

Elle précise qu'en 2021, les communes bénéficieront du transfert du taux de foncier bâti, du département.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes locales directes, décide de retenir les taux suivants pour l'année 2021 :

TFB - Taxe sur le foncier bâti 42,39 %
(dont taux départemental 31,72 % + taux communal 10,67 %)

TFNB - Taxe sur le foncier non bâti 21,77 %

CFE - Cotisation Foncière des Entreprises 22,80 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (2021 014)

Vu le projet du Budget Primitif 2021 transmis avec la convocation aux membres du Conseil Municipal,

Après avoir présenté et étudié chaque chapitre inscrit au Budget Primitif,

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux de voter le Budget Primitif 2021.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide, l'adoption du Budget Primitif de l'année 2021

- En dépenses et recettes d'investissement pour un montant de 86 291,00 €
- En dépenses et recettes de fonctionnement pour un montant de 129 820,71 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations, les membres présents.

J. LEVEQUE, Maire

 